



Sommaire Internet

Section 1 – Aperçu de l'Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)

1) Nom du programme ou de l'activité

Rapport annuel de la conformité (RAC) en ligne

2) Institution(s) responsable(s) de l'exécution du programme ou de l'activité

Commission canadienne de sûreté nucléaire

3) Fonctionnaire de la CCSN responsable de l'Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

André Régimbald, directeur général, Direction de la réglementation des substances nucléaires

4) Délégué de la CCSN pour l'article 10 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Hugh Robertson, directeur général, Direction de la gestion et de la technologie de l'information

5) Le nouveau programme ou la nouvelle activité, ou le programme ou l'activité ayant subi des modifications respecte les lois suivantes :

Autorisations conférées par les lois et les politiques pour le programme ou l'activité :

- *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) (article 27)
- Conditions de permis contenues dans les permis délivrés pour les exploitants de d'installations nucléaires de catégorie II et de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement (SNAR), conformément à la LSRN et à ses règlements

6) Description du programme ou de l'activité

La mission de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) consiste à réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le Plan harmonisé des initiatives d'amélioration (PH) est un plan d'amélioration interne axé sur les clients, qui intègre et harmonise toutes les initiatives d'amélioration interfonctionnelles de la CCSN en un plan unique classé par ordre de priorité. Le PH permet de déterminer les similitudes entre les différentes initiatives d'amélioration ainsi que de simplifier, de prioriser et de distribuer les ressources de manière optimale.



Le projet Autorisation et conformité fait partie du PH. Il établit les processus, les exigences fonctionnelles, les politiques, les définitions, les procédures, les instructions de travail et les formulaires qui décrivent et appuient les activités d'autorisation, d'accréditation et d'homologation réalisées par la Direction générale de la réglementation des opérations (DGRO). La gestion de la conformité est un processus de base servant à surveiller et à appliquer la conformité en lien avec les exigences réglementaires de la LSRN, les règlements, les permis, les certificats et les approbations délivrées en vertu de la Loi.

Le Rapport annuel de la conformité (RAC) forme un aspect intégral de la vérification de la conformité. Le processus du RAC débute lorsque la CCSN envoie une lettre de rappel au titulaire de permis. Le titulaire de permis rédige ensuite son rapport et le soumet à la CCSN, qui l'examine. Le processus prend fin lorsque l'information contenue dans le RAC est sauvegardée dans les bases de données appropriées de la CCSN.

Bien que différents secteurs d'activités au sein de la DGRO reçoivent et gèrent les rapports de conformité, la Direction de la réglementation des substances nucléaires (DRSN) a été identifiée comme la direction responsable du projet de RAC en ligne. Donc, la solution technologique a été élaborée pour répondre aux exigences opérationnelles de la DRSN.

Puisque la mise en œuvre de ce projet comprend la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation de renseignements personnels provenant des titulaires de permis de catégorie II et de SNAR, la CCSN a lancé une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP).

Section 2 – Conclusions de l'Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Le présent rapport sur l'EFVP, produit en conformité avec les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor, examine les impacts sur la vie privée de l'initiative RAC en ligne et propose des stratégies d'atténuation appropriées pour les risques touchant la vie privée relevés en lien avec ce système.

Plus particulièrement, le processus d'évaluation a permis de cerner les risques faibles en lien avec la mesure du rendement, la collecte indirecte, la notification, les effractions et la nécessité de banques de renseignements personnels. Les recommandations formulées servent à atténuer tous ces risques.

Pendant la mise en œuvre du projet de RAC en ligne, la CCSN s'assurera que les principes de respect de la vie privée et les pratiques équitables de protection des renseignements, tels que décrits dans le *Code type sur la protection des renseignements personnels* de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, demeureront des objectifs de base du programme.